



Prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes

Le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes (CSE)

PRÉSENTIEL

SUR-MESURE

INTER ENTREPRISE

Objectif de formation

Cette formation vous sensibilise aux problématiques du harcèlement sexuel et du comportements sexistes en milieu professionnel. Elle rappelle le cadre légal et réglementaire en matière de prévention, de protection des victimes, et des actions à mener dans la lutte contre ces comportements. L' objectif est de renforcer les compétences des référents harcèlement et agissements sexistes, qu'ils soient désignés par un CSE ou qu'il s'agisse du référent employeur obligatoire dans les entreprises de + de 250 salariés, afin de leur permettre d'exercer leurs missions avec plus d'aisance et d'efficacité.

Programme

La définition du harcèlement sexuel et des agissements sexistes, au regard de l'environnement législatif applicable

Les composantes du harcèlement sexuel

Code du travail, code pénal, jurisprudence, circulaire

Actes répétés, acte unique, absence de consentement, circonstances aggravantes, lieu du harcèlement

Exemples, statistiques

Les agissements sexistes - Formes verbales, non verbales, physiques

Le mécanisme de l'agression/agresseur

Les impacts sur la personne et sa santé et sur le collectif

La preuve : le faisceau d'indices le partage victime/employeur

La prévention : action de tous les instants

La responsabilisation de chacun et du collectif

La démarche de prévention des risques – le document unique - le règlement intérieur

La sensibilisation et l'information, l'affichage - la formation

Le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes de l'entreprise

Désignation par le CSE - Rôle & Missions

L'action : point de vue de la victime et de l'entourage

Le repérage, l'identification d'une situation, les signaux d'alerte

Les dispositifs, les ressources, les acteurs à mobiliser (référent harcèlement sexuel...), la posture

Les recours et les sanctions

Les pénalités et les sanctions disciplinaires

Infos pratiques

Type de formation

Formation continue

Public cible

RH, managers, référent harcèlement sexuel, représentant du personnel, membres du CSE

Durée

1 Jour dont 7 Heures en centre

Tarif(s) net de taxe

440 € par stagiaire

Adresse

Antenne Lannion CCI22
Maison des Entreprises - Espace Erhel ,
4 rue Broglie, BP 50756

22300 Lannion

<https://www.cci-formation-bretagne.fr/cotes-armor>

Les conditions d'admission

Prérequis

Aucun pré-requis

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques

Participer à la prévention des situations de harcèlement et des agissements sexistes dans votre structure.
Repérer les situations de harcèlement et de sexisme. Réagir et orienter les victimes. Connaitre et utiliser les dispositifs de prévention et de lutte existants.

► PRÉSENTIEL

Modalités d'évaluations

Dans le cadre de notre process qualité évaluation des éléments acquis en fin de formation

Modalités pédagogiques

Alternance de théorie et de cas pratiques

Les sessions



Lannion

- 2 mars 2026 Saint Brieuc
- 27 octobre 2026 Saint Brieuc
- Session à Lannion nous contacter

Date et mise à jour des informations : 27/01/2026

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr



Contacts



PÔLE FORMATION CONTINUE Saint Brieuc

fc@cotesdarmor.cci.fr

CCI Formation Côtes d'Armor Lannion - N° SIRET 182 200 055 000 16 - N° d'activité 5322P001722
Maison des Entreprises - Espace Erhel ,4 rue Broglie,BP 50756 - 22300 Lannion
Tél. : 02 96 78 70 34 - formation@cotesdarmor.cci.fr - [https://www.cci-formation-bretagne.fr/cotes-armor](http://www.cci-formation-bretagne.fr/cotes-armor)

 CCI FORMATION BRETAGNE